

ÉTUDE HFE

AVOCATS & NOTAIRE

Maître
Patrick Frunz
Avocat et notaire
frunz@etudehfe.ch

Madame
Chantal Perret
Avenue de la Croisette 16
1205 Genève

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
Céline SURDEZ, secrétaire
032 910 40 00
contactfrunz@etudehfe.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudehfe.ch

Alexandre LOVIS, avocat-stagiaire
lovis@etudehfe.ch

La Chaux-de-Fonds, le 14 mars 2022/cs

Fiche de transmission

Succession Jacques André Gacond

Vous trouverez ci-joint le(s) document(s) suivant(s) :

- copie du courrier recommandé de l'Office cantonal des poursuites de la République et canton de Genève du 7 mars 2022
- copie du courrier adressé ce jour à l'Office cantonal des poursuites de la République et canton de Genève
- copie du courrier adressé à Monsieur le Juge Bastien Sandoz

- ☐ suite à votre demande
- ☐ suite à notre entretien
- ☒ pour information
- ☒ pour votre dossier
- ☐ pour règlement
- ☐ en retour à notre décharge
- ☐ pour ratification
- ☐ à signer et à nous retourner

- ☐ prière d'y donner suite
- ☐ prière de prendre position
- ☐ prière de reprendre contact téléphonique
- ☐ prière de prendre rendez-vous
- ☐ double du présent courrier à nous retourner vaillant accusé de réception

Patrick Frunz

ÉTUDE HFE

AVOCATS & NOTAIRE



Maître
Patrick Frunz
Avocat et notaire
frunz@etudehfe.ch

Tribunal régional du Littoral
et du Val-de-Travers
A l'att. de M. le Juge Bastien Sandoz
Hôtel-de-Ville
2002 Neuchâtel

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
Céline SURDEZ, secrétaire
032 910 40 00
contactfrunz@etudehfe.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudehfe.ch

Alexandre LOVIS, avocat-stagiaire
lovis@etudehfe.ch

La Chaux-de-Fonds, le 14 mars 2022/cs

Succession Jacques André Gacond

Monsieur le Juge,

Revenant au dossier cité en exergue, j'ai l'avantage de vous faire parvenir ci-joint, pour le bon ordre de votre dossier, l'avis qui vient de m'être notifié par l'Office cantonal des poursuites de la République canton de Genève le 7 mars écoulé.

Ainsi que cela ressort de cet avis, la part successorale revenant à Madame Chantal Perret fait l'objet d'un avis de saisie. **Comment FRUNZ peut-il décider de respecter cette "obligation légale", alors que la succession n'est pas encore valablement réglée, voire ouverte ?**

Par courrier séparé de ce jour adressé ce jour à l'Office cantonal des poursuites de la République et canton de Genève et dont vous trouverez ci-joint une copie je les ai bien entendu informés que je vais respecter cette obligation légale qui m'est imposée.

Une copie de la présente est adressée pour information aux membres de l'hoirie de feu Jacques André Gacond.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et, demeurant bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires désirés, je vous prie de croire, Monsieur le Juge, à l'expression de mes sentiments distingués.



Patrick Frunz

Annexes : ment.

ÉTUDE HFE

AVOCATS & NOTAIRE

Maître
Patrick Frunz
Avocat et notaire
frunz@etudehfe.ch

Office cantonal des poursuites
A l'att. de M. Victor Paulos
Case postale 208
1211 Genève 8

Yasmine ERARD, secrétaire juridique
Céline SURDEZ, secrétaire
032 910 40 00
contactfrunz@etudehfe.ch

Marlène CHRISTEN, comptable
christen@etudehfe.ch

Alexandre LOVIS, avocat stagiaire
lovis@etudehfe.ch

La Chaux-de-Fonds, le 14 mars 2022/cs

Chantal Perret - 81 21 028040 H

Monsieur,

Votre avis du 7 mars écoulé dans le dossier cité en exergue m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

J'ai pris bonne note de son contenu.

Je vais, bien entendu, me conformer strictement au contenu de cet avis.

Une copie de la présente est adressée pour information aux membres de l'hoirie de feu Jacques André Gacond ainsi qu'à Monsieur le Juge Bastien Sandoz.

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Frunz

